

CONCOURS DE TECHNICIEN 2022

EXTERNE

**SPÉCIALITÉ « AMÉNAGEMENT URBAIN,
DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

ÉPREUVE DE QUESTIONS

NOTE OBTENUE : 13.88 / 20

Question 1

a) Les villes moyennes françaises sont depuis quelques années au cœur des politiques d'aménagement. En effet, les enjeux y sont nombreux. Ces villes, et plus particulièrement leurs centres-villes connaissent depuis une vingtaine d'années une certaine dévitalisation. Par exemple, une perte d'attractivité des commerces causée par la multiplication des zones commerciales en périphérie, ou encore la dégradation du bâti délaissé au profit des maisons avec jardin en périphérie également. Malgré tout ces communes retrouvent un regain ces dernières années. Elles constituent pour les ménages un juste milieu entre les grandes villes et la campagne (un phénomène accentué par la crise du coronavirus). Les villes moyennes regroupent un quart de la population et de l'emploi du pays mais elles présentent certaines difficultés (taux de chômage supérieur à la moyenne, vacance...). Ainsi, pour conforter cette dynamique nouvelle, il apparaît important de travailler sur ces espaces délaissés que sont les centres-villes à l'égal de ceux des métropoles qui ont des espaces de vie important et appréciés des habitants. L'enjeu est aussi environnemental, car un centre-ville attrayant et vivant s'accompagne souvent d'une politique de déplacements doux, par opposition au tout voiture, comme c'est souvent le cas dans les villes moyennes françaises qui savent malgré tout faire preuve de résilience.

b) L'opération de revitalisation du territoire (ORT), créée par la loi Elan en 2018, est un outil de redynamisation, qui se présente sous la forme d'un contrat. Une convention entre personnes publiques et privées permettant de mettre en place une stratégie globale de revitalisation sur le territoire concerné. L'échelle communale ou intercommunale permet de travailler sur différents centres-villes. L'encadrement permis par le contrat représente une véritable boîte à outil pour ces villes qui peuvent mettre en place une réelle stratégie locale adaptée à leurs besoins.

c) la dévitalisation d'un centre-ville peut avoir plusieurs causes liées les unes aux autres ou non, et plus ou moins visibles. Si certaines thématiques particulières peuvent tenir à cœur aux élus et être portées par ces dernières, il est important d'aborder un projet dans sa globalité, afin d'identifier l'ensemble des problématiques et apporter les solutions techniques adaptées. Par exemple, une forte vacance commerciale sera facilement repérable, alors que la vacance des logements ou la question du logement indigne seront plus difficilement repérables. Les problématiques sont rarement isolées et le cloisonnement des réponses apportées ne permet pas de créer de nouvelles dynamiques positives au sein de ces villes. C'est pourquoi un diagnostic transversal est souhaitable aux vues de la complexité du sujet.

d) Mr Le Maire,

Maintenant que les objectifs de notre projet de revitalisation du centre de techniville sont définis, nous souhaitons à présent les traduire dans notre Plan Local d'urbanisme. En effet, celui-ci constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre de ce projet. Les enjeux territoriaux sont d'ores et déjà présentés dans le diagnostic. La stratégie globale que suppose ce projet peut être traduite au sein du PADD, en explicitant la volonté politique de transformation du centre-ville. Si ces deux éléments du PLU ont été et sont des atouts majeurs dans la définition de notre projet, le PLU permet également de traduire concrètement nos objectifs. Des outils comme les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent d'offrir à cette stratégie la portée réglementaire nécessaire à sa bonne mise en œuvre. De par leur souplesse et leur multiplicité de formes, les OAP seront à même de traduire les différents axes de travail définis en amont, en assurant une cohérence du projet. La complémentarité entre OAP thématiques (ex : lutte contre l'insalubrité) et de secteurs (secteur à enjeux de revitalisation) sera une force du projet tant la revitalisation présente des enjeux transversaux. Ainsi, il sera important de mobiliser notre PLU dans ce projet, car il présente des outils à la hauteur de l'enjeu de la revitalisation du centre de Techniville.

Question 2

a) Les villes où vivent plus de 75% de la population française, concentrent les sources de pollution. Le dérèglement climatique y est relativement visible avec notamment et l'apparition d'îlots de chaleur ou des périodes de forte contamination. Pour lutter contre ces phénomènes, amène de la nature en ville peut constituer une réponse viable. Les solutions sont d'ailleurs nombreuses. Très simplement, les espaces verts constituent des espaces de respiration et d'ombre appréciés par les citoyens aux beaux jours. Plus techniquement, les espaces verts permettent un rafraîchissement de l'atmosphère et absorbent une partie des polluants présents dans l'air. La végétalisation des bâtiments peut être une solution à une échelle plus localisée dans la lutte contre le réchauffement. Toutefois, il faut être conscient que la végétalisation comporte quelques inconvénients et qu'elle ne peut constituer l'unique solution dans la lutte contre le dérèglement climatique. Elle doit s'inscrire dans une stratégie plus globale, un urbanisme plus durable.

b) Au-delà d'un effet de mode, l'agriculture urbaine peut constituer une vraie réponse aux défis environnementaux auxquels font face les villes. En effet, l'agriculture permet à la fois d'apporter de la nature en ville, et donc de lutter contre le dérèglement climatique, mais aussi de répondre à la problématique de l'alimentation, en permettant au plus grand nombre d'avoir accès à une alimentation plus locale (bénéfices environnementaux) et durable (bénéfices au niveau de la santé). De plus, l'agriculture urbaine présente des enjeux économiques et permettra peut-être de remplacer d'autres activités plus polluantes. La création de ces espaces de production peut compenser l'augmentation de la densité de nos villes, et constituer des espaces d'échange et de vie. Cette localité peut également remplacer des habitudes relativement polluantes comme par exemple prendre sa voiture pour acheter des produits transformés venus de loin dans un hypermarché. L'agriculture urbaine ne peut à elle seule constituer la solution aux différents enjeux évoqués mais s'inscrit dans de nouvelles formes du vivre en ville qui tendent vers plus de durabilité.

Question 3

La planification urbaine recoupe un grand nombre de thématiques : le logement, la mobilité, l'activité économique, l'agriculture...Thématiques que l'on peut rapprocher des enjeux environnementaux. Les différentes échelles de la planification permettent d'aborder ces enjeux de manière exhaustive. Par exemple, si nous prenons l'échelle large du Schéma de Cohérence Territoriale. Suite à l'ordonnance de juin 2020 sur sa modernisation, ce dernier peut tenir lieu de PCAET, ce qui permet d'intégrer plus efficacement les objectifs environnementaux dans le projet de territoire. Les objectifs du PCAET peuvent donc se compléter voire se mutualiser avec ceux du PADD du SCOT ce qui découle sur un plan d'action plus clair et ambitieux sur le volet environnement.

À une échelle plus fine, les PLU et les PLUI tiennent également un rôle important dans la mise en œuvre des objectifs lois-carbone, tout d'abord parce que ces documents d'urbanisme doivent traduire les orientations du SCOT. De manière plus concrète, le PLUI de Techniville pourrait mettre en place une OAP thématique PCAET, pour traduire plus finement et plus efficacement ce document sur le territoire. Par exemple peut être imposé un coefficient de pleine terre sur une parcelle, l'utilisation d'énergies renouvelables dans les nouvelles constructions ou encore des objectifs en matière d'isolation thermique. Le PLU peut également imposer le maintien de certaines zones de nature en constituant par exemple une trame verte et bleue. L'urbanisation de la commune influera de plus au-delà de l'artificialisation des sols.

Ainsi, la planification urbaine présente plusieurs leviers en matière environnemental, et joue donc un rôle primordial dans la mise en œuvre des objectifs lois-carbone.